REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage:

Publié le: 14/04/23

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Recu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID: 026-212600969-20230412-D13_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL Nº 10-13/2023**

Objet: Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024.

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents: Mrs, Mmes LARUE Fabrice - ANGE Josianne - GIROT Dominique - JUVENON Marie-Hélène - COMBRISSON Jean-Luc - VEY-FARCE Cathy - WOZNIAK Jean-Marie - BANC Jean-Pierre - ROUX Nicolas - LABLANQUI Jean-Marie - GRANGER Anne-Marie - BOISSIEUX Thierry -GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés: MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle.

Absents: VANDECASTEELE Corinne.

Procuration: MANGIONE Sylvie à VEY-FARCE Cathy - ROBIN Christelle à BOISSIEUX Thierry.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- ♦ Vu le Code de procédure pénale,
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2023 fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises pour 1'année 2024,

Considérant que, la liste annuelle du jury criminel est composée de 398 jurés titulaires, soit un juré pour 1 300 habitants. Ces jurés sont répartis entre les communes au prorata de leur population. Les communes dont la population est inférieure à 1 300 habitants ont fait l'objet d'un regroupement cantonal, le nombre de jurés les concernant est fixé au prorata de la population totale de ces communes.

Considérant que, le conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée en nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. La commune de Clérieux a un nombre de jurés d'assise fixé à 2 personnes et devra donc tirer au sort 6 personnes ayant 23 ans révolus au 31/12/2023.

Considérant que sont tirés au sort : LONGIS Martine, GALPIN Bertrand, CROS Henri, BETTON Georges, BAPTISTE Noé, ROBBLES Danièle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE de désigner les personnes désignées ci-après suite au tirage au sort et de transmettre les informations à la cour d'assises de la Drôme : LONGIS Martine, GALPIN Bertrand, CROS Henri, BETTON Georges, BAPTISTE Noé, ROBBLES Danièle.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 14 avril 2023

Le Maire Fabrice LAR La secrétaire de séance Jean-Marie WOZNIAK